

Les actions

Les zones d'inventaire

Les naturalistes bretons effectuent des inventaires pour connaître le patrimoine naturel régional. Les espaces d'intérêt remarquable sont classés en Znieff (zone naturelle d'intérêts écologique, faunistique et floristique) et en Zico (zone d'importance communautaire pour les oiseaux).

Les outils de protection et de gestion

Les ZSC (zone spéciale de conservation) et les ZPS (zone de protection spéciale) constituent le réseau écologique européen Natura 2000.

Les réserves naturelles et le Parc naturel régional d'Armorique s'appliquent à un territoire et sont généralement soumis à de fortes contraintes.

Les arrêtés préfectoraux de biotope et les sites classés et inscrits participent à la préservation de sites très localisés. Les contrats Nature et les espaces naturels sensibles sont des programmes d'action complémentaires développés par le Conseil régional et les Conseils généraux.

Enfin, on peut ajouter les sites Ramsar dédiés à la conservation des zones humides, les sites du Conservatoire du littoral (voir page 58) acquis depuis 1975 pour protéger le littoral et la réserve de biosphère d'Iroise définie dans le cadre du programme sur « l'homme et la biosphère » de l'Unesco (1970).

Programme	Nombre de sites	Superficie
Connaissance du patrimoine		
Sites Ramsar (golfe du Morbihan et baie du Mont-Saint-Michel)	2	85 000 ha
Zico ^[1] (plus baie du Mont-Saint-Michel)	21	171 563 ha
Réserve de biosphère (Ile d'Ouessant et mer d'Iroise)	1	20 613 ha
Znieff ^[2] 1	773	76 000 ha
Znieff 2	83	413 750 ha
Outils de protection		
Natura 2000 ZPS ^[3] = sites de la directive « oiseaux »	21	67 790 ha
Natura 2000 ZSC ^[4] = sites de la directives « habitats »	52	205 790 ha
Sites du conservatoire du littoral	122	6 172 ha
Réserves naturelles régionales volontaires	1	11 ha
Arrêtés préfectoraux de biotopes	53	1 965 ha
Sites inscrits	349	≈ 130 000 ha
Sites naturels classés	318	≈ 23 000 ha
Réserves naturelles nationales	7	1 727 ha
Outils de gestion		
Parc naturel régional d'Armorique	1	172 320 ha
Espaces naturels sensibles	393	10 701 ha
Contrats Nature	81	4 050 ha

[1] Zone d'importance communautaire pour les oiseaux

[2] Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

[3] Zone de protection spéciale

[4] Zone spéciale de conservation

En savoir plus

www.cg22.fr

www.cg29.fr

www.cg35.fr

www.cg56.fr

www.bretagne.ecologie.gouv.fr

www.region-bretagne.fr/CRB

Sources

Données : Diren, CG22, CG29, CG35, CG56, CRB, Conservatoire du littoral 2005

1 Natura 2000

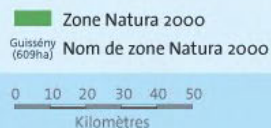
Natura 2000 est un réseau écologique européen dont le principal objectif est de préserver la biodiversité. Comment? En protégeant les habitats naturels les plus remarquables (dunes, landes, rivières, tourbières, etc) et les espèces de la faune et de la flore menacées à l'échelle européenne.

En Bretagne, il s'étend sur quelques 212 000 hectares et comprend 73 sites ; 52 désignés au titre de la directive « Habitats » (les zones spéciales de conservation) et 21 au titre de la directive « Oiseaux » (les zones de protection spéciale), ces dernières se superposent le plus souvent aux premières. Il est projeté d'étendre le réseau breton pour les oiseaux, les chauves-souris et quelques plantes.

Dans la région, on compte 50 habitats naturels d'importance communautaire sur les 200 répertoriés en Europe. La région abrite des espèces menacées comme le Narcisse des Glénan, la Loutre d'Europe, le Saumon ou encore l'Escargot de Quimper. Au total, 12 espèces végétales présentes en Bretagne sur les 430 répertoriées en Europe sont concernées ainsi que 35 espèces animales sur 200 européennes.

Les deux tiers des sites Natura 2000 bretons sont littoraux ou marins (baie du Mont-Saint-Michel, Côte de Granit Rose, etc.), mais il existe aussi de grands ensembles à l'intérieur des terres (Monts d'Arrée, Rivières Scorff, Marais de Vilaine, etc.).

LES ZONES NATURA 2000 EN BRETAGNE



En savoir plus

natura2000.bretagne.ecologie.gouv.fr
natura2000.environment.gouv.fr/10questions
www.natura2000.espaces-naturels.fr

«Natura 2000 en Bretagne» Diren 2005
 (à télécharger sur www.bretagne-environnement.org/lecture/natura-2000-en-bretagne)

Sources

Carte et données : Diren 2005

2 Zones naturelles d'intérêts écologique, floristique et faunistique

Lancé en 1982 à l'initiative du ministère de l'Environnement, l'inventaire des Znieff (zones naturelles d'intérêts écologique faunistique et floristique) est un outil de connaissance du patrimoine naturel français. A ce titre, il constitue une des bases scientifiques majeures de la politique de protection de la nature.

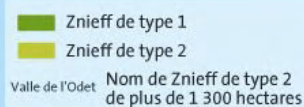
On distingue les zones de type 1 des zones de type 2. Les premières sont des secteurs d'une superficie généralement limitée identifiés pour leur intérêt biologique remarquable (présence d'espèces et/ou de milieux rares caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional). Les deuxièmes sont des grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire, etc.) riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire en Bretagne est réalisé par des spécialistes : scientifiques, associations naturalistes, bureaux d'études, etc. Il est ensuite validé, en deux étapes, par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

En 2005, l'inventaire compte 856 sites dont 773 Znieff de type 1 couvrant 76 000 ha et 83 Znieff de type 2 sur une surface de 413 750 ha. 73 d'entre eux sont en cours d'actualisation dans le Finistère.

Toutes les Znieff bretonnes sont répertoriées et détaillées sur le site Internet «Cartographie du patrimoine naturel de Bretagne» à l'adresse : www.bretagne-environnement.org/pacnature

LES ZNIEFF DE BRETAGNE



En savoir plus

- www.bretagne.ecologie.gouv.fr/Patrimoine/Patrimoine.htm
- www.bretagne-environnement.org/pacnature
- www.bretagne-environnement.org/rubrique/des-outils-pour-connaître
- www.bretagne-environnement.org/acteur/csrpn
- inpn.mnhn.fr/inpn/fr/biodiv/znief/index.htm

Sources

Carte et données : Diren 2005

3 Les contrats Nature

Le Conseil régional de Bretagne subventionne, via des contrats Nature, des actions pluriannuelles de restauration, de gestion et de valorisation pédagogique du patrimoine naturel breton. Ils concernent soit un territoire (fonds marins du golfe du Morbihan, marais de Sougéal), soit une thématique (invertébrés, flore, etc.).

Depuis 1994, 81 contrats Nature ont été mis en place dont :

- ▶ 60 territoriaux : 12 en Côtes d'Armor, 20 en Finistère, 10 en Ille-et-Vilaine et 18 en Morbihan ;
- ▶ 21 thématiques. Ils concernent des sujets aussi variés que les poissons migrateurs, les invertébrés, les tourbières, etc ;
- ▶ 23 destinés au Fonds régional d'aide au conseil pour des études de la faune et de la flore. Ils soutiennent les bénéficiaires potentiels des contrats Nature qui sont confrontés à des difficultés d'identification des milieux naturels sur leur territoire.

La superficie concernée par l'ensemble des contrats Nature est de plus de 4 050 hectares.

Les cahiers naturalistes de Bretagne

Les contrats Nature thématiques ont donné naissance à la collection « Les cahiers naturalistes de Bretagne », des livres écrits par les experts régionaux et qui traitent d'espèces remarquables de la flore et de la faune bretonnes. En 2005, est paru l'ouvrage « Loutre et autres mammifères aquatiques de Bretagne ».

4 Les espaces naturels sensibles

Les espaces naturels sensibles sont des sites acquis par les Conseils généraux dans le but de préserver leur patrimoine naturel. Ces sites sont tous ouverts au public. Les acquisitions sont financées par une taxe sur les permis de construire, appelée taxe départementale des espaces naturels sensibles.

En 2005, on compte au total 10 701 hectares acquis par les Conseils généraux bretons. Il s'agit de sites aussi réputés que le cap d'Erquy, les dunes d'Erdeven, la pointe du Grouin ou Forest-Landerneau.

Département	Nombre de sites	Surface totale (hectares)
Ille-et-Vilaine	49	2 590 ha
Finistère	162	2 769 ha
Morbihan	105	2 992 ha
Côtes d'Armor	77	2 350 ha



© CG35
Pâturage extensif



© CG56
Dunes du Pouldu à Guidel (56)

En savoir plus

- www.bretagne-environnement.org/rubrique/contrats-nature
- www.cg22.fr
- www.cg29.fr
- www.cg35.fr
- www.cg56.fr
- www.bretagne-environnement.org/rubrique/espaces-naturels-sensibles

Les cahiers naturalistes de Bretagne :

- « Bilan régional de la flore bretonne » CBNB 1998
- « Mammifères marins de Bretagne » Océanopolis 2000
- « La vie sous-marine en Bretagne : Découverte des fonds rocheux » ADMS 2001
- « Les oiseaux marins nicheurs de Bretagne » Bretagne vivante 2002
- « Les invertébrés continentaux de Bretagne » Gretia 2004
- « La loutre et autres mammifères aquatiques de Bretagne » GMB 2005

Sources

- Données : CRB 2005
- CG22, CG29, CG35 et CG56, 2005

5 Les espaces remarquables de Bretagne

Les Espaces remarquables de Bretagne sont des réserves naturelles régionales mises en place par le Conseil régional de Bretagne. Elles ont pour vocation de protéger et de valoriser des sites de grande valeur écologique ou géologique mais aussi de servir de support pour sensibiliser le public à l'environnement. La création de ces réserves naturelles régionales se fait en complémentarité avec les actions déjà menées par l'Etat, le Conservatoire du littoral, les départements et les associations.

Conformément à la loi de démocratie de proximité de 2002, la procédure de classement est initiée par le Conseil régional ou à la demande du/des propriétaire(s) volontaires.

Cette procédure est en cours pour le sillon de Talbert (Côtes d'Armor) et le marais de Sougéal (Ille-et-Vilaine) qui devraient être les premiers espaces remarquables de Bretagne. D'autres sites naturels sont à l'étude dans le Finistère et le Morbihan et pourraient être classés en 2006.



© D. Halleux / Conservatoire du littoral

Sillon de Talbert (22)

6 Le parc naturel régional d'Armorique

Les parcs naturels régionaux concilient les objectifs de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social ainsi que d'éducation du public sur un territoire donné.

Le parc d'Armorique a été créé en 1969. Il s'étend sur 172 000 hectares, dont 60 000 en espace maritime, et compte 52 000 habitants. Il abrite des paysages variés allant des îles de la mer d'Iroise aux Monts d'Arrée, en passant par la presqu'île de Crozon, l'Elorn, la Penzé, le Queffleuth, ou le Douron. La protection des milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau représentent donc un enjeu majeur pour le parc et l'ensemble du Finistère.

De 1993 à 1996, un programme agri-environnemental a mobilisé près d'un agriculteur sur quatre dans les Monts d'Arrée (178 contractants) et permis d'assurer la gestion de 2 200 ha de landes et de prairies humides.

Sur la période 2003 - 2007, un programme européen (Interreg III B) associant quatre pays, est engagé en vue de promouvoir la gestion durable des landes atlantiques.

En 2005, le Parc a mis en ligne un portail cartographique numérique couvrant l'ensemble de son territoire. Le site Internet www.armoris.fr a pour but de mettre à la disposition des collectivités membres, des partenaires et du grand public, un outil d'aide à la décision innovant.



Le parc naturel régional d'Armorique

En savoir plus

www.region-bretagne.fr
www.pnr-armorique.fr/fr
www.armoris.fr

Sources

Données : CRB 2005, PNRA 2005
Carte : PNRA 2005, Route 500 - IGN 2005

7 Police de la chasse et de la faune sauvage

La police de la chasse a pour vocation de préserver la faune sauvage et les habitats qu'elle fréquente. Parmi ses nombreuses missions, elle veille notamment au respect de la protection de la faune sauvage, de la pratique de la chasse et lutte contre le braconnage.

En 2004, les agents de l'ONCFS ont dressé 443 procès verbaux (dont 130 d'avertissement) pour 989 infractions, soit 741 contraventions et 248 délits. La majorité des délits concerne la protection de la faune et celle des espaces protégés. Toutes les infractions liées à la chasse sont des contraventions (426).

Les infractions relevées concernent pour plus de 40 % la chasse, et pour plus de 15 % la pêche, en particulier la lutte contre le braconnage des Civelles et Saumons (voir page 34) dans le Finistère. Les infractions liées à la protection de la faune ne sont pas négligeables particulièrement celles relevées lors des contrôles des établissements présentant au public des animaux non domestiques (75 infractions, dont 49 délits). Enfin, les procédures sur les espaces naturels, réserves ou les sites classés, augmentent. Ainsi, 49 délits ont été relevés dans les sites classés, en particulier dans des habitats fragiles ou des zones humides (31 délits). En 2004, l'accent a été mis sur le problème croissant de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels : 37 contraventions ont été dressées pour ce type d'infraction.

Près de 80 % des procédures sont suivies par les parquets, soit par rappel à la loi, ordonnance pénale ou condamnation devant le tribunal.

RÉSERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE EN BRETAGNE

		Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Domaine public maritime	Nombre de sites	11	19	1	10	41
	Surfaces (ha)	16 020	32 339	3 272	15 738	67 369
Domaine public fluvial	Nombre de sites	1	2	19	4	26
	Linéaire de cours d'eau (km)	8	8	93	61	170
	Surfaces de plan d'eau (ha)			136	131	267
Réserves d' Acca	Nombre de sites		4	218	59	281
Autres réserves	Nombre de sites	5	15		19	39
	Surfaces (ha)	441	1 233		809	2 483

8 Réserves de chasse et de faune sauvage

Les principales « réserves de chasse et de faune sauvage », où la chasse est interdite, se situent sur le Domaine public, en particulier, le Domaine public maritime qui compte 41 réserves couvrant 67 369 ha. Elles sont gérées par des associations, l'ONCFS et le Conservatoire du littoral. Sur le Domaine public fluvial, l'Etat gère 26 réserves totalisant un linéaire de 170 km de rivières et 267 ha de plans d'eau.

Par ailleurs, certains départements, ou parties de départements, sont soumis au régime des Associations communales de chasse agréée (Acca) : les réserves y sont obligatoires et doivent couvrir 10 % de la superficie « chassable » du territoire de l'association.

Enfin, sur le domaine terrestre d'autres sites sont mis en réserve et gérés par des organismes publics (ONF, ONCFS, Conservatoire du littoral) ou des associations (Fédérations départementales des chasseurs, Associations locales de chasse).



© M.Coquelle

renard

En savoir plus

www.bretagne-environnement.org/rubrique/police-de-la-chasse
www.oncfs.gouv.fr

Sources

Données : ONCFS 2004 et 2005